

## Commission permanente

du 11/05/2001

### II-Convention-Contrat-Marché

#### 6-Barrage d'ARZAL : Entretien des espaces verts : Convention avec la S.A.R.L FRESNEL : Avenant n° 1

Par une convention signée le 12 septembre 2000, l'entretien des espaces verts du barrage d'ARZAL a été confié à la SARL FRESNEL de MARZAN.

Il apparaît nécessaire de compléter cette prestation du fait de la création depuis lors de nouvelles surfaces à entretenir.

Il est donc proposé un avenant n° 1 d'un montant de 13.970 F H.T/an, représentant une augmentation de 38,44 % de la convention initiale, fixée à 36.339 F H.T/an.

La Commission des Marchés réunie le 25 avril 2001, a émis un avis favorable sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- De passer avec la SARL FRESNEL de MARZAN un tel avenant n° 1.
- D'autoriser le Président à signer cet avenant.

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
Le Vice-Président

C. PRIOU